



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury pour l'examen professionnel d'ingénieur principal des services techniques du ministère de l'intérieur et des outre-mer Session 2025

I - Organisation de l'épreuve orale

Les modalités de l'organisation de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur principal sont déterminées par l'arrêté ministériel du 27 octobre 2017 prescrivant une épreuve orale unique d'une durée de 30 minutes dont 5 minutes au plus de présentation. La composition du jury a été fixée par un arrêté du 12 janvier 2024 du ministère de l'intérieur et des outre-mer.

Les candidats devaient produire un dossier lors de leur inscription en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) qui sert de support à l'entretien avec le jury. Ce dossier, dont le format est imposé, est constitué de plusieurs rubriques :

- le parcours professionnel, public et privé s'il y a lieu, en indiquant le grade et les missions exercées pour chaque poste occupé. Les candidats devaient présenter des actions menées leur ayant permis d'acquérir ou de consolider leurs compétences ;
- les formations professionnelles et continues suivies par le candidat ;
- la présentation d'une expérience ou d'une réalisation professionnelle, les enseignements professionnels et personnels que le candidat en a tirés ;
- l'exposé des motivations du candidat à exercer des missions d'ingénieur principal.

L'arrêté du 16 novembre 2023, paru au Journal officiel du 22 novembre 2023, a fixé à 8 (huit) le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'accès au grade d'ingénieur principal des services techniques du ministère de l'Intérieur.

Le jury a établi la grille d'évaluation par rapport à celle utilisée lors des examens précédents, notamment sur les compétences requises dans les domaines suivants :

- compétences techniques: expertise dans le métier, compréhension de l'écosystème, compréhension de l'environnement administratif, financier, technique, santé et sécurité au travail, maîtrise des enjeux stratégiques en lien avec le métier ;
- aptitudes relationnelles et de communication : capacité d'écoute et d'adaptation à ses interlocuteurs, capacité à traduire les enjeux techniques, humilité malgré le potentiel et la motivation, capacité de synthèse, représentativité et savoir-être ;

- aptitudes au management : animation d'équipe, gestion des conflits, pilotage des projets, coordination avec les services interlocuteurs, autonomie ;
- aptitudes à des responsabilités supérieures : force de proposition, ouverture d'esprit et prise de hauteur sur les missions d'ingénieur principal, compréhension des orientations stratégiques de l'État, adaptation, réactivité, capacité à prendre des décisions, sens de l'État, intégrité, déontologie ;
- motivations : engagement professionnel, investissement, ambition.

Pour ces cinq thématiques, la pondération était respectivement la suivante : 3, 5, 5, 5, et 2 points. Cette fiche a fait l'objet d'une publication sur le site internet du ministère avant l'épreuve orale d'admission.

II – Éléments statistiques et classement des candidats

Le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'ingénieur principal des services techniques du ministère de l'intérieur, au titre de 2025, était fixé à 8 (huit).

	Hommes	Femmes	Total
Inscrits	44	21	65
Présents	42	19	61
Admis s/liste principale	6	2	8
Inscrits s/liste complémentaire	1	0	1

Le nombre de candidats inscrits est en légère hausse, 65 pour cette session, 62 pour la session 2024, 60 en 2023, et 56 en 2022. Quatre candidats ne se sont pas présentés. Le pourcentage de femmes est identique à celui de la session précédente soit 32 %. La prépondérance masculine au sein du cadre d'emploi des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur et des outre-mer reste d'actualité.

Huit candidats ont été admis avec une note supérieure ou égale à 14,5 / 20. Pour mémoire, le nombre d'admis de la session précédente était également de 8. Un candidat a été retenu sur la liste complémentaire.

Les notes qui s'échelonnent de 4,5 / 20 à 16,5 / 20, peuvent être réparties comme suit :

- les 8 candidats admis sont notés de 14,5 à 16,5. Ils maîtrisent cet examen et font preuve des aptitudes nécessaires à l'exercice des missions d'ingénieur principal des services techniques ;
- un candidat placé sur la liste complémentaire a obtenu la note de 14,25 ;
- 8 candidats, soit 12 %, notés entre 13 et 14, qui sont prometteurs et présentent un potentiel certain pour accéder au grade d'ingénieur principal des services techniques moyennant un peu plus d'expérience ou de prise de hauteur sur les problématiques auxquelles ils sont susceptibles d'être confrontés ;

- 17 candidats, soit 26 %, notés entre 10 et 12,75 font preuve de compétences techniques et de connaissances de leur environnement administratif mais qui doivent encore être développées. Un peu plus de préparation et de curiosité leur permettraient de se présenter sur une session ultérieure ;
- 9 candidats, soit 14 % notés entre 8 et 9,5 ont fait preuve de méconnaissance du ministère et d'un manque de maîtrise de l'oral ;
- Enfin, 18 candidats, soit 28 %, ont obtenu une note éliminatoire de 4,5 à 7,75. Ces derniers devront acquérir davantage de connaissances techniques et administratives mais aussi suivre une préparation intense pour pouvoir prétendre à occuper des postes d'ingénieurs principaux.

La plupart des candidats ont réussi l'exercice de présentation de 5 minutes. Certains ont été mis en difficulté et ont pu perdre leurs moyens face au stress.

III – Échanges avec le jury

a) Présentation de 5 minutes

L'entretien avec le jury doit permettre d'identifier chez les candidats les qualités et compétences attendues d'un futur cadre technique supérieur de l'administration.

Le jury attend d'une présentation un discours construit, avec une introduction qui annonce le plan et se termine par une conclusion précisant les motivations du candidat.

Un bon entraînement doit permettre au candidat de soumettre au jury une présentation claire n'excédant pas les 5 minutes imposées. Quand les candidats dépassaient le temps, le jury a été amené à les interrompre pour les inviter à développer leurs arguments au cours de l'échange qui suivait.

Lors des cinq minutes de présentation, les candidats devaient extraire de leurs expériences professionnelles les éléments à mettre en avant pour justifier leurs aptitudes à exercer des missions d'ingénieur principal. Cette partie de l'épreuve semble être la plus travaillée par les candidats.

Globalement, cette première partie de l'épreuve est assez réussie. Les candidats semblent s'y être sérieusement préparés.

b) Questions/réponses

Les questions ont été amorcées par le président de la commission. Les premières portaient sur les informations fournies dans le dossier RAEP et sur celles fournies dans la présentation orale. Ensuite, les autres membres du jury ont élargi le champ des questions.

La séquence « questions / réponses » est celle qui permet le plus de différencier les candidats entre eux. Concernant le parcours professionnel et l'activité actuelle du candidat, le défaut le plus courant est une absence de recul et de curiosité intellectuelle. Certains candidats ne peuvent parler que des tâches qu'ils effectuent au quotidien, sans les replacer dans le contexte plus large de l'organisation de leur administration.

Le projet professionnel en cas de succès à l'examen est souvent assez flou, les candidats se contentant fréquemment d'indiquer vouloir assumer davantage de responsabilités ou des fonctions

d'encadrement en se projetant au niveau immédiatement supérieur à celui qu'ils occupent, sans en connaître les contours.

Le jury a interrogé les candidats sur leurs connaissances générales concernant le ministère de l'intérieur et des outre-mer et ses réseaux déconcentrés, et notamment sur l'actualité institutionnelle du ministère. De nombreux candidats n'ont manifestement pas pris de recul sur ces questions et font preuve de réelles lacunes, révélatrices d'une préparation insuffisante et d'un manque de curiosité, difficilement acceptables de la part d'un futur cadre supérieur. Certains candidats semblent également avoir été déstabilisés par le stress.

Sur la forme, certains candidats manquent d'esprit de synthèse et, malgré les demandes du jury, ne parviennent pas à donner des réponses synthétiques forçant le jury à les interrompre sans obtenir les réponses attendues.

c) Mises en situation

Cette partie de l'épreuve orale place le candidat devant une ou plusieurs mises en situation. Cette séquence permet au jury d'apprécier le savoir-être, la réactivité, la motivation, l'expérience et la capacité à se projeter dans des fonctions d'encadrement.

Le traitement des mises en situation est plus ou moins bien réussi selon les candidats. Certains cherchent à définir les enjeux avant de mobiliser leurs connaissances et leur bon sens pour répondre. D'autres font preuve d'une rigidité ou d'un manque de bon sens. Enfin, certains candidats essaient de se caler sur les attentes présumées du jury. Or, le jury attend du candidat qu'il se projette véritablement dans la situation proposée, s'interroge sur l'objectif principal qu'il doit atteindre et mobilise à la fois un raisonnement, ses connaissances administratives et son bon sens pour résoudre la difficulté proposée.

IV– Appréciation générale sur le niveau des candidats

Le niveau des candidats est parfois en deçà des attentes. Certains sont peu ou mal préparés à cet examen.

La qualité des RAEP est très hétérogène. Certains candidats en ont beaucoup travaillé le contenu tandis que d'autres peu ou pas du tout. Le jury s'interroge sur la pertinence du choix et sur la sincérité des expériences marquantes.

Certains candidats manquent de culture administrative et sont en difficulté dès lors que le jury aborde des sujets dépassant leurs missions actuelles et leur propre service. Au quotidien, ces derniers doivent davantage s'intéresser à l'action publique afin d'élargir leur champ de vision au-delà de leur strict environnement professionnel.

Plus spécifiquement, le jury remarque un niveau moindre chez les candidats issus de la filière immobilière.

Le jury encourage les candidats :

- à suivre des formations généralistes (juridique, culture administrative, management, commande publique) ;

- à solliciter des entretiens préalables à l'examen avec des chefs de service hors de leurs champs de compétences, afin de se mettre à niveau sur les sujets d'actualité (la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (LOPMI), les enjeux du ministère par exemple) ;

- bien connaître l'organisation des services techniques et, plus largement, des services du ministère de l'intérieur et des outre-mer, au-delà de leur seule spécialité actuelle.

Sans surprise, les bons candidats sont ceux qui ont travaillé pour le concours en réfléchissant notamment sur leur parcours professionnel, sur leur environnement immédiat et plus global. Par ailleurs, le jury attire l'attention des candidats sur l'absence de profil type des lauréats. Les résultats en attestent. Certains ont été en mesure d'engager un véritable dialogue avec le jury dans la phase de réponses aux questions, rendant l'entretien vivant et agréable. Le jury a apprécié leur prise de recul, leur capacité d'adaptation potentielle ou démontrée par des changements d'organisation, leur capacité à conduire des projets et ou des équipes, à rendre compte de leur activité et à se projeter au-delà du niveau immédiatement supérieur.

Le Président du jury

Le Colonel Frank BADEL
Chef de l'Appui Opérationnel
de la région de gendarmerie Hauts-de-France

